

Traitement des données classifiées ou protégées

Vous devez connaître le matériel TI à utiliser pour chacun des niveaux de renseignements protégés ou classifiés. Voici deux principes dont il faut tenir compte :

1. Le matériel TI du Ministère est approuvé pour traiter des renseignements jusqu'à un niveau de protection maximale, c'est-à-dire que les mesures de sécurité du matériel assurent un niveau de protection approprié des renseignements suivant le degré de sensibilité de ceux-ci.
2. Le niveau de protection ou de classification de l'information détermine le matériel TI à utiliser.

La règle générale est la suivante : il faut utiliser un système TI dont les mesures de sécurité concordent avec le niveau de classification des renseignements. Si vous avez à faire usage de matériel TI pour traiter des renseignements du niveau Protégé B jusqu'au niveau Secret, utilisez SIGNET C4.

SIGNET C4

Le système SIGNET C4 est distinct et différent de SIGNET 2000+. Ce réseau peut être utilisé par les employés détenant une cote de sécurité de niveau II (Secret) au minimum et qui ont besoin de traiter et transmettre des renseignements dont la classification n'est pas supérieure à SECRET. Comme on utilise le système SIGNET C4 pour les données d'une nature plus délicate, il comporte des dispositifs de sécurité supplémentaires, notamment :

- un disque dur amovible qu'on peut ranger lorsque les lieux sont laissés sans surveillance; et
- un dispositif de cryptage approuvé;

N'oubliez pas qu'aucun mode électronique de traitement, de stockage, de transmission ou de communication de renseignements n'est sûr, sauf si on utilise du matériel ou des systèmes approuvés, conformément aux normes et aux procédures de sécurité.